

NOTE DE PRÉSENTATION – GESTION DES EAUX PLUVIALES DU PARKING

Projet : Construction d'un bâtiment et aménagement de parkings

Localisation : chemin de Marpallu 45190 TAVERS, 000 AN 1378 BAS DE BOREAUX

Maître d'ouvrage : SCI IMMOLIX , CC LECLERC 11 RN 152 45190 TAVERS

Maître d'œuvre : CORTEC – Frédéric Billon

Date : octobre 2025

1. Objet de la note

La présente note a pour objet de décrire les principes de gestion des eaux pluviales du projet, en cohérence avec les prescriptions du Code de l'Environnement et les recommandations du SDAGE Loire-Bretagne.

L'objectif est de garantir une gestion durable, limitant le ruissellement et favorisant l'infiltration à la parcelle, sans rejet direct vers le réseau public.

1 – Rappel des objectifs réglementaires

Dans le cadre du dépôt du Permis de Construire, il est demandé de démontrer la capacité de la parcelle à gérer l'intégralité des eaux pluviales à la source, conformément :

- Au règlement du PLU de Tavers,
- Aux prescriptions hydrauliques usuelles (évènement décennal),
- À l'interdiction de rejet gravitaire vers les réseaux publics ou fossés pour la parcelle concernée,
- Au principe général d'infiltration des eaux à la parcelle.

Le présent document expose les calculs de volumes, les surfaces contributives, et le dimensionnement du bassin de rétention/infiltration.

2 – Données du projet

2.1. Surfaces drainées

Élément	Surface (m ²)
Toitures	4 680 m ²
dont toiture végétalisée	1 500 m ²
Voiries + parkings	3 783 m ²
dont surface en infiltration Nidagravel	1 620 m ²
1620Surface totale considérée	8 463 m ²

3 – Hypothèses retenues

3.1. Pluie de référence

- Évènement décennal (10 ans)
- Hauteur de pluie : 50 mm
- Durée de référence : 6 h

3.2. Coefficients de ruissellement

- Toiture non végétalisée : C = 0,90



- Toiture végétalisée : $C = 0,50$
- Voiries/parkings imperméables : $C = 0,95$

3.3. Infiltration à la parcelle

La zone Nidagravel de $1\,620\text{ m}^2$ assure l'infiltration à 100 % du ruissellement reçu sur cette surface, sous réserve d'un entretien régulier et des caractéristiques perméables confirmées par les essais (G2 AVP favorable à l'infiltration).

4 – Calculs des volumes générés

4.1. Toiture végétalisée

$$V = 1\,500 \times 0,50 \times 0,05 = 37,5\text{ m}^3$$

4.2. Toitures non végétalisées

$$V = 3\,180 \times 0,90 \times 0,05 = 143,1\text{ m}^3$$

4.3. Voiries + parkings (hors infiltration)

$$V = 3\,783 \times 0,95 \times 0,05 = 179,7\text{ m}^3$$

4.4. Volume total généré

$$V_{total} = 37,5 + 143,1 + 179,7 = 360,3\text{ m}^3$$

5 – Volume infiltré via Nidagravel

Surface concernée : $1\,686\text{ m}^2$

$$V_{infiltré} = 1\,620 \times 0,95 \times 0,05 = 76,95\text{ m}^3$$

La capacité du dispositif est largement supérieure aux apports (compatible avec infiltration effective selon G2).

6 – Volume restant à stocker dans le bassin

$$V_{bassin} = 360,3 - 76,95 = 283,35\text{ m}^3$$

Une marge de sécurité de +10 % est ajoutée pour tenir compte des incertitudes :

$$V_{dimensionnement} = 283,35 \times 1,10 = 311,7\text{ m}^3$$

7 – Volume de décantation (first flush)

Première lame 5 mm sur les surfaces imperméabilisées :

Surface concernée : $8\,053\text{ m}^2$

$$V = 8\,463 \times 0,005 = 42,3\text{ m}^3$$

→ À traiter en bassin de décantation en amont du bassin d'infiltration.

8 – Dimensionnement du bassin implanté (emprise sur plan)

L'emprise réelle du bassin présente une surface utile mesurée d'environ :
 $\approx 450 \text{ m}^2$

Profondeur utile requise :

$$H = \frac{312}{450} = 0,69\text{m}$$

Dimension retenue pour le permis de construire :

- Surface utile du bassin : $\sim 450 \text{ m}^2$
- Profondeur d'eau utile : 0,70m
- bassin de décantation dédié : 42 m^3 – profondeur 0,80 m
- Talus recommandés : 1V/3H
- Bassin enherbé, infiltration lente naturelle + évaporation

Conclusion :

Le bassin tel qu'implanté sur le plan respecte largement le volume réglementaire requis.

9 – Conclusion générale

Le projet respecte les prescriptions de gestion des eaux pluviales :

- Absence totale de rejet hors parcelle,
- Infiltration maximisée grâce à $1\,620 \text{ m}^2$ de Nidagravel,
- Stockage dimensionné pour un événement décennal,
- Bassin conforme avec une emprise d'environ 450 m^2 , garantissant un volume utile $> 312 \text{ m}^3$,
- Intégration d'un bassin de décantation de 42 m^3 conforme aux recommandations techniques.

La gestion des eaux pluviales est donc conforme et totalement autonome à la parcelle.

- Dans l'hypothèse de deux futures tranches , l'emprise bassin sera conservé mais la profondeur d'eau utile portée à : 1,30 à 1,35 m

donc prévue avec

Fait à Fay aux loges le 15/01/2026